



## Communiqué de presse - 26 février 2007

U Bo Hla Tint, député élu de la Ligue Nationale pour la Démocratie d'Aung San Suu Kyi en 1990 et membre de la commission des Affaires étrangères du NCGUB (gouvernement birman en exil) a rencontré à 9h30 le 26 février le ministre des Affaires étrangères français M. Philippe Douste Blazy. U Bo Hla Tint était accompagné de la comédienne Jane Birkin, marraine médiatique de la campagne « Birmanie : menace sur la paix » appelant à une action du Conseil de sécurité des Nations unies en Birmanie.

Les points suivants furent abordés au cours de l'entretien :

- (1) Les conditions de détention d'Aung San Suu Kyi et la possibilité pour la France d'émettre une déclaration demandant sa libération immédiate ainsi que celle de tous les prisonniers politiques birmans.
- (2) Le besoin d'initiatives renforcées de l'Union européenne et de la France en particulier en vue de l'obtention d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) sur la Birmanie.
- (3) La possibilité pour la France d'utiliser ses relations privilégiées avec certains pays africains pour obtenir leur soutien à un projet de résolution du CSNU sur la Birmanie.
- (4) Le soutien que peut apporter la France en vue de convaincre la Chine d'accepter de tenir une « discussion à six nations » (Chine, Union européenne, Etats-Unis, Asean, Inde et Japon) sur le modèle de ce qui a pu être entrepris avec la Corée du Nord.
- (5) L'obtention d'une position commune européenne sur la Birmanie renforcée, ou au moins maintenue dans son état actuel.

Le ministre des Affaires étrangères a fait savoir qu'il n'y aurait aucune difficulté à émettre une déclaration demandant la libération immédiate de l'ensemble des prisonniers politiques birmans dont Aung San Suu Kyi.

Concernant les démarches relatives au CSNU : le ministre a fait savoir que ce ne serait pas évident au vu de l'usage récent par la Chine et la Russie du veto dont ils disposent au CSNU pour s'opposer au projet de résolution présenté par les Etats-Unis au Conseil. Il s'est cependant engagé à faire tous les efforts possibles en ce sens.

Concernant le troisième point, le ministre s'est engagé à entreprendre tout ce qui pourrait l'être.

Concernant le quatrième point, le ministre a approuvé l'idée et s'est engagé à en parler à son homologue chinois lors de son prochain voyage en Chine.

Concernant le cinquième point, le ministre s'est engagé à ce que la position commune européenne soit au moins maintenue en l'état.

## **Sur la question d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur la Birmanie : chronologie**

19/09/05 - Vaclav Havel et Desmond M. Tutu présentent un rapport demandant au Conseil de sécurité des Nations unies de considérer le régime militaire birman comme une menace pesant sur la paix mondiale.

21/09/05 - La Ligue Nationale pour la Démocratie fait connaître son soutien à l'initiative de Vaclav Havel et Desmond M. Tutu.

29/09/05 - Le Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Birmanie dénonce dans un rapport le non respect des libertés civiles, la torture dans les centres de détention, les graves violations des droits de l'homme contre les minorités ethniques et les allégations de travail forcé et de viol par les forces gouvernementales.

27/11/05 - la junte militaire birmane informe Aung San Suu Kyi de la prorogation de son assignation à résidence.

18/11/05 - L'Assemblée générale des Nations unies adopte une résolution réprouvant les violations des droits de l'homme en Birmanie.

02/12/05 - Le Conseil de sécurité des Nations unies décide, pour la première fois de son histoire, d'examiner prochainement la situation en Birmanie. Russie et Chine acceptent l'organisation d'un simple exposé du secrétariat « parce qu'il n'y aura rien de contraignant ».

28/04/06 - La junte menace d'inclure la LND sur la liste des " organisations terroristes ", ce qui pourrait entraîner son interdiction

31/05/06 – Les Etats-Unis annoncent leur intention de demander une résolution de l'Onu sur la Birmanie

09/06/06 - La Birmanie dénonce les tentatives américaines pour obtenir l'adoption par le Conseil de sécurité de l'Onu d'une résolution la condamnant.

20/06/06 – Lors d'une conférence de presse à Paris, le Premier ministre du gouvernement birman en exil appelle les autorités françaises à « se mobiliser » en vue d'obtenir le vote d'une résolution au Conseil de sécurité de l'Onu.

Le Japon, jusqu'alors opposé à une action du Conseil de sécurité en Birmanie, change d'avis.

23/08/06 – Le chef de la diplomatie indonésienne assure que l'Asean n'aidera pas la Birmanie à assurer sa défense si le Conseil de sécurité de l'ONU condamne la junte au pouvoir.

15/09/06 - Le dossier birman est inscrit à l'ordre du jour permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Dix pays membres du Conseil ont voté pour, quatre contre et un pays s'est abstenu.

21/12/06 – Le Parlement Européen soutient le projet d'une résolution du Conseil de sécurité sur la Birmanie. Dans une déclaration commune également en date du 21 décembre, Desmond M. Tutu et Amartya Sen rappellent l'urgence d'une telle résolution.

12/01/07 – Chine et Russie opposent leur veto au projet de résolution présenté par les Etats-Unis. L'Afrique du sud, membre non-permanent du Conseil de sécurité, s'est également opposée à la résolution.

**La résolution : recommandations du rapport « Menace contre la paix » commandité par Vaclav Havel et Desmond M. Tutu et rédigé par le cabinet DLA Piper Rudnick Gray Cary (septembre 2005)**

Le Conseil de sécurité de l'ONU devrait adopter une résolution sur la situation en Birmanie conformément à son autorité d'après le Chapitre VII de la Charte de l'ONU et aux précédents du Conseil de Sécurité. La résolution devrait :

- Exposer les raisons majeures de l'intervention du Conseil de sécurité, insistant sur la menace contre la paix causée par les principaux points décrits dans ce rapport ;
- Exiger que le gouvernement birman travaille avec le bureau du Secrétaire général à la mise en place d'un plan de réconciliation nationale et à la restauration d'un gouvernement élu démocratiquement ;
- Demander au Secrétaire général de rester scrupuleusement engagé dans le processus de résolution du conflit et requérir qu'il en réfère au Conseil de sécurité de façon régulière ;
- Exhorter le gouvernement birman à garantir aux Nations unies et aux organisations humanitaires internationales un accès immédiat, sûr et sans entrave à toutes les zones du pays afin qu'elles apportent une aide humanitaire aux populations les plus vulnérables, notamment les personnes déplacées intérieurement ; et
- Demander la libération immédiate et inconditionnelle d'Aung San Suu Kyi et de tous les prisonniers politiques de Birmanie.